

CN/AMa

**ARRETE DU MAIRE - DELEGATION DE  
FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL**

Le Maire de la ville de Pompey,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu l'article R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret 2017-270 du 1<sup>er</sup> mars 2017 - art 2,  
Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 25 mai 2020,  
Considérant que Madame Mélanie MANNEAU, fonctionnaire territoriale à la mairie de Pompey, exerce ses fonctions au sein du service Etat Civil,

**A R R E T E**

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire de la commune de Pompey donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Madame Mélanie MANNEAU, née le 1<sup>er</sup> avril 1974 à Epinal, pour assurer l'ensemble des attributions dévolues à l'officier de l'état civil, sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

ARTICLE 2 : Les actes dressés dans le cadre des fonctions ainsi déléguées comportent la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

ARTICLE 3 : Madame Mélanie MANNEAU, fonctionnaire titulaire de la commune ayant reçu délégation du maire, peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes. Elle peut également mettre en œuvre la procédure de vérification prévue par les dispositions du titre III du décret n° 62-921 du 3 août 1962.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Préfet de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Procureur de la République du tribunal judiciaire.

La Directrice Générale des Services de la ville de Pompey est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pompey, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Notifié le : 01/07/2024  
(signature de l'agent)



Le Maire

Laurent TROGLIC